

**Adoption des adhésions et cotisations
2017 de l'IUT de Tarbes.**

Conseil d'administration du 7 novembre 2016

Délibération 2016/11/CA-120

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-1 et L.712-3 ;

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles R719-51 à R719-112 relatifs au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment son article 30 ;

Vu l'avis favorable du conseil de l'IUT de Tarbes du 25 août 2016 ;

Après en avoir délibéré, les conseillers décident les adhésions et cotisations suivantes sur le budget 2017 de l'IUT de Tarbes :

ABIUT	Renouvellement	150,00
CLUSTER EUSKAL EUREKA	Renouvellement	250,00
ATEE (GCCD)	Renouvellement	264,00
UNTEC	Renouvellement	178,00
BATIMENT ECONOME	Renouvellement	160,00
CLER	Renouvellement	180,00
CEMATER	Renouvellement	116,00
IMEDER	Renouvellement	250,00
ASSEMBLEE GEA	Renouvellement	170,00
CENTRALE DES CAS ET FORMATIONS	Renouvellement	700,00
GESI	Renouvellement	300,00
ANCD	Renouvellement	300,00
CRI IUT	Renouvellement	100,00
Association MMI	Renouvellement	202,00
ACSADIUT	Renouvellement	100,00
DERBI	Renouvellement	211,20
ADIUT Cotisations	Renouvellement	4 365,00
UNPIUT	Renouvellement	1 455,00
ARIUT	Renouvellement	764,00
ASSEMBLEE TC	Renouvellement	400,00
CENTRALE DES CAS ET FORMATIONS	Renouvellement	700,00
TOTAL		11 315,20

Toulouse, le 7 novembre 2016
Le Président,



Professeur Jean-Pierre VINEL



Nombre de membres : 36
Nombre de membres présents ou représentés : 25

Nombre de voix favorables : 25
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstentions : 0
Ne prennent pas part au vote : 0